

Toulouse, jeudi 27 février 2025

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

A69 : LE POUVOIR DES JUGES CONTRE LE POUVOIR POLITIQUE

La décision du tribunal administratif de Toulouse concernant l'arrêt des travaux pour la réalisation de l'autoroute Toulouse-Castres est insupportable.

Elle s'oppose au vote des collectivités et donc aux élus du suffrage universel qui portent ce chantier. Il appartient aux législateurs de passer au gant de crin une addition de textes illisibles et contradictoires pour la réalisation d'ouvrage dont le pays a besoin.

Bien sûr l'autoroute s'achèvera et vite pour ne pas décourager ceux qui investissent et qui travaillent pour le bien de leur pays.

Le pack tarnais et occitan doit faire les recours nécessaires avec l'Etat pour permettre au 4^{ème} bassin industriel de l'Occitanie de réussir son désenclavement.

C'est aussi l'affaire de tous les acteurs socio-économiques.